

Aide au niveau des cours en 1ere année de droit

Par **akutzu**, le **20/07/2011** à **18:52**

Bonjour,

J'ai décidé de reprendre mes cours l'année prochaine tout en continuant à travailler. Pour cela j'ai opté pour le CNED. Afin de pouvoir suivre les cours de cet organisme, il faut au préalable s'inscrire dans une université (soit celle de Paris avec qui ils travaillent, soit celle de notre ville)

Etant de Nantes, j'ai donc logiquement opté pour la fac de droit à Nantes.

Seulement, le programme du Cned ne proposent pas tous les cours suivit à la fac: je pense notamment aux cours de découverte.

C'est alors que ke Cned me dis que pour ces cours là, je devrais suivre moi-même les cours. Seul problème, je suis dans la vie active et je ne peux pas suivre ces cours. On m'a proposé comme solution de reprendre les cours d'une personne qui suivra ces cours. Mais moi je ne connais personne qui va être en 1ere année de droit. et prendre les cours d'une personne que je ne connais pas, je ne pense pas que c'est très fiable (est-ce que la personne prend bien les notes? est-ce qu'elle sérieuse? est-ce qu'elle ne sèche pas?je ne pourrais jamais le savoir) Donc j'ai pensà à autre chose. Pensez-vous qu'en expliquant ma situation au prof, ils puissent me donner leur cours sans problème? ou bien au contraire sont-ils plutot difficile à convaincre?

est-ce que je pourrais éventuellement trouver ces fiches qui me manquent sur internet (achat de livre, ou site fais par des professionnels ou étudiants sérieux...)?

Y-a-t-il des personnes qui ont été dans mon cas? si oui qu'avez vous fait?

une autre solution serait d'annuler mon inscription à la fac de Nantes et aller m'inscrire à la fac de Paris partenaire du CNED, afin comme inconvénients de passer mes examens à Paris...si je pouvais éviter cette solution se serait merveilleux.

je sais que j'ai beaucoup de questions, mais je suis déterminé à réussir. si des points ne vous paraissent pas clair, n'hésitez pas à me redemander

Merci

Cdlt

Akutzu

Par **fidjisse**, le **20/07/2011** à **19:45**

Perso je suis pas sure que les profs acceptent de te passer leurs cours ... Moi aussi je travaille à coté et je vais devoir jongler entre la fac et le boulot, je pense aussi m'arranger avec d'autres personnes pour certaines matières... En revanche certains bouquins sont très bien faits et reprennent l'ensemble des notions abordées en cours. Je pense notamment aux livres des Ed. Montchrestien ou encore les Dalloz, il y en a certainement d'autres.

Par **Corto**, le **20/07/2011** à **23:01**

Oui, il est (presque) impensable que les profs te donnent leurs cours, néanmoins tu peux essayer de trouver des notes de cours sur internet, certaines facs le font.

L'idéal reste les bouquins et en particulier les précis Dalloz, étant très dense ils sont parfois peu attrayants mais toujours complets, donc ce que ton prof dira y figurera la plupart du temps.

La difficulté sera de tout comprendre, autant t'y mettre dès maintenant, tu seras prêt pour la rentrée.

Sinon va dans une librairie (qui vend des livres de droit) et feuillette le Précis Dalloz "Introduction au droit" ou encore "L'introduction au droit" de Bernard Beignier et Corinne Bléry, édité chez Montchrestien. Celui-ci est plus simple à aborder et comporte en outre des conseils méthodologiques et des TD si je me souviens bien.

Un dernier conseil, même si ça paraît évident, il arrive de l'oublier, il faut toujours veiller à acheter la dernière édition d'un manuel de droit.

Sur ce, bon courage dans tes études !

Par **alex83**, le **20/07/2011** à **23:33**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "cours de découverte" ?

Par **Camille**, le **21/07/2011** à **07:42**

Bonjour,

A propos de bouquins, n'oubliez pas les bibliothèques de fac, mais aussi les bibliothèques municipales de France et de Navarre qui ne sont pas mal "équipées" non plus, notamment celles des grandes villes. Accessibles librement à tous si on consulte sur place.

Par **akutzu**, le **21/07/2011** à **08:10**

Bonjour, merci à tous pour vos réponses. Alors en fait en 1^{ère} année à Nantes nous avons les cours d'enseignement fondamentaux qui sont obligatoires, les cours d'enseignements complémentaires également obligatoires et enfin une unité d'enseignement de découverte ou l'on choisit parmi 3 options.

Sinon je pensais, ne vaudrait-il pas mieux que j'annule mon inscription à la fac de Nantes et que je m'inscrive directement à la fac de Paris, qui travaille en partenariat avec le CNED ? Cela me permettrait d'éviter de devoir rattraper des cours, en plus de donner une justification pour pouvoir être dispensé des TD (mon pb est que je suis en intérim, je vais donc de contrats en contrats, et entre temps je me retrouve au chômage...)

Par **sophie19**, le **28/07/2011** à **12:18**

À mon avis, il est important que tu assistes à certains cours. Le CNED, ça n'est pas le CAVEJ ? en effet, il me semble que le CAVEJ, ça se passe à Paris, et en plus de ça, ce sont des méthodes de travail qui sont différentes et qui ne s'adaptent pas aux différentes facs ! Tu auras des sujets qui ne seront pas en adéquation avec les cours de la fac de Nantes.

C'est vraiment une mauvaise solution si tu ne vis pas à Paris.
es-tu sûr de ne pas pouvoir assister au plus de cours possibles (tout en travaillant ?) certains le font, et je pense que je serai obligée de le faire tôt ou tard.

essaie de peser le pour et le contre : si tu assistes à certains cours, tu gagnes du temps, tu sauras beaucoup plus vite ce que l'on attend de toi ! et puisque tu sauras que tu n'as pas de temps à perdre, tu t'organiseras et tu agiras avec plus d'efficacité.
d'accord, tu peux avoir des cours à rattraper, mais ça ne représentera pas plus de travail que ce que tu devras faire par correspondance.

À part ça, as-tu regardé sur le site de la fac de Nantes ? (si tu es inscrit) tu devrais pouvoir accéder aux cours en ligne de l'UNJF (ce sont plusieurs profs de diverses facs qui mettent leurs cours à disposition en ligne, pendant l'été, j'en profite pour les lire). Je peux y accéder et t'envoyer les cours de première année.

En ce qui concerne les preneurs de notes, il est clair que ça varie d'un étudiant à l'autre ! à la fac de droit, je ne trouve pas que les étudiants donnent leurs cours avec plaisir (mal tapés en plus). Mais il ne faut pas te gêner pour demander, car au bout de quelques mois, ce sont des cours qui sont envoyés à plein de monde (car beaucoup n'assistent plus aux cours et comptent sur leurs collègues).

à ta place, j'attendrais la rentrée et les premiers TDs pour savoir s'il faut absolument demander une dispense de TDs. Si tu es absent à quelques TDs, tu pourras donner un justificatif de ton employeur. Il faut mieux aller à quelques uns que pas du tout.

je ne veux pas te décourager mais le CAVEJ envoie des cds à écouter, et ça te prendra du temps de les écouter.

Par **Camille**, le **28/07/2011** à **13:38**

Bonjour,

[quote="akutzu":3oomqu9m]

en plus de donner une justification pour pouvoir être dispensé des TD (mon pb est que je suis en intérim, je vais donc de contrats en contrats, et entre temps je me retrouve au chômage...)[/quote:3oomqu9m]

Alors, à mon humble avis, il faudrait plutôt faire le contraire : informer dès maintenant votre société d'intérim de vos intentions, donc de vos futures contraintes, en lui demandant d'en tenir compte et en la tenant régulièrement informée de vos horaires obligatoires dès que vous en avez connaissance. Kif-kif auprès de vos employeurs potentiels quand les postes se présentent.

Ce qui compte le plus, c'est votre avenir professionnel, pas votre présent d'intérimaire. Donc, l'idéal serait de "ménager la chèvre et le chou" mais ne pas se méprendre sur qui est la chèvre et qui est le chou...

:ymdaydream:

Image not found or type unknown